



Salle des fêtes

382, rue Vrémontoise

71000 SENNECE-LES-MÂCON

Pour venir : prendre l'autoroute A6,

Sortie 28 : Pont-de-Vaux / Mâcon Nord

Direction Sennece-les-Mâcon

Contact et inscriptions :

Audrey COURBIN, secrétaire à l'ANPF

01.42.80.21.21 anpf@anpf-asso.org

Prix de la journée : 25€ professionnel / 10€ étudiant

Restauration possible à proximité de la salle



croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



Journée d'étude organisée par  
l'ANPF Région Sud-Est

## « Le délaissement parental »

Représentations et réalités »



**Vendredi 20 Mars 2020**

**De 9h00 à 16h30**

**A SENNECE-LES-MACON**

La loi du 5 mars 2007 réforme la protection de l'enfance en plaçant les parents au centre du dispositif, la prévention y tient une place majeure. Le placement est pensé comme ultime recours, qui ne peut être que provisoire et toujours dans l'objectif d'un retour en famille et du maintien des liens entre l'enfant et ses parents.

L'article 350 du Code civil relatif à la procédure de déclaration judiciaire d'abandon marquant le désintérêt manifeste des parents vis à vis de leur enfant ayant été peu utilisé, la loi du 14 mars 2016 substitue à l'art 350 du Code civil, une procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental qui permettrait à l'enfant l'accès à un nouveau projet de vie.

Elle affirme entre autre, la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant avec la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et d'amener vers plus de protection et de stabilité dans le parcours de l'enfant, du jeune adulte.

Suite à la loi du 14 mars 2016, la question de la procédure de délaissement parental se pose dans nos services de protection de l'enfance, ASE et associatifs notamment pour les enfants placés depuis plusieurs années, qui sont concernés par cette procédure. Elle bouscule nos représentations et nos pratiques. Afin de délimiter les contours de cette notion et des conséquences de la procédure auprès des enfants concernés, nous proposons d'organiser une journée d'étude sur le délaissement parental à partir de vignettes présentées par différents services de la région Sud-Est.

Quatre intervenants pour nous accompagner dans notre réflexion :

- ✚ **Monsieur Philippe FABRY**, Educateur, Docteur en sciences de l'éducation, formateur à l'IRTS Paris Ile-de-France
- ✚ **Monsieur Michael BALANDIER**, Docteur en droit, dirigeant d'un cabinet d'audit et de formation consacré aux secteurs social, médico-social et sanitaire
- ✚ **Madame Lauriane VULLIEZ**, Maître de conférence universitaire, Praticien Hospitalier, CHU Besançon, UBFC.
- ✚ **Monsieur Roland BONNAIRE** président de l'ADEPAPE 21, ancien directeur de MECS et de Service d'Accueil en Famille des PEP 21

Monsieur FABRY, fil rouge de cette journée, interviendra en présentant comment, dans d'autres pays européens et au Canada, la stabilité pour l'enfant et la construction de son projet de vie prévalent.

## Programme de la journée :

<b>8h30</b>	Accueil
<b>09h00</b>	Présentation par la coordinatrice ANPF région Sud-Est
<b>09h05</b>	Introduction de la journée par Philippe FABRY
<b>09h15</b>	« <i>Hugo et ses parents : des liens en pointillé</i> » Vignette par le Placement Familial Spécialisé de la Croix-Rouge de Besançon
<b>09h35</b>	« <i>Les obstacles à la reconnaissance du délaissement parental</i> » Intervention de Philippe FABRY
<b>10h40</b>	Echanges avec la salle
<b>10h50</b>	« <i>Marie et ses parents : entre rupture et continuité des liens</i> » Vignette par les Accueils Educatifs du Doubs du service Priorité Enfance Besançon
<b>11h10</b>	« <i>Les besoins d'attachement de l'enfant dans le contexte du délaissement</i> » Intervention de Lauriane VULLIEZ
<b>12h00</b>	Echanges avec la salle
<b>12h15</b>	Pause repas
<b>14h00</b>	« <i>De la déclaration judiciaire d'abandon à la déclaration judiciaire de délaissement parental</i> » Intervention de Michael BALANDIER
<b>14h50</b>	Echanges avec la salle
<b>15h00</b>	« <i>Tessa et sa mère : un lien qui s'amenuise et se détisse</i> » Vignette par le Service de Placement Familiale du Prado Bourgogne
<b>15h20</b>	<i>L'évaluation des situations dans une CESSEC (Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés)</i> Intervention de Roland BONNAIRE
<b>15h50</b>	Echanges avec la salle
<b>16h00</b>	Conclusion par Philippe FABRY

Stand librairie :

**Anne-Sophie SALIBA**, ancienne assistante familiale originaire de la région lyonnaise, a pris la plume pour mettre des mots sur les maux des enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle sera présente pour échanger avec les participants, exposer et vendre les livres de sa collection « Galurin et Mélusine ».